



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា

ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

Kingdom of Cambodia

Nation-Religion-King

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of
Cambodia

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត
Office of the Co-Investigating Judges
Bureau des co-juges d'instruction
សំណុំរឿងព្រហ្មទណ្ឌ

Criminal Case File /Dossier pénal
លេខ/n°: 002/14-08-2006-ECCC-OCIJ
លេខស៊ើបអង្កេត/Investigation/Instruction
លេខ/n°: 002/19-09-2007- ECCC-OCIJ

ឯកសារទទួល
DOCUMENT RECEIVED/DOCUMENT REÇU
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date of receipt/Date de reception): 11 / 08 / 2011
ម៉ោង (Time/Heure): 9 : 08
មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: Uch Arun

កំណត់ហេតុនៃការស្តាប់បម្លើយសាក្សី

Written Record of Witness Interview
Procès-verbal d'audition de témoin

Le trente octobre deux mille sept, à dix heures et quarante-cinq minutes, dans le village de Chrey Tnaot (ជ្រៃត្នោត),

Nous, Monique SAKHORN, enquêteur auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), tel que désigné par commission rogatoire des co-juges d'instruction en date du 5 octobre 2007,

VU la Loi relative à la création des Chambres Extraordinaires du 27 octobre 2004,
VU les règles 24, 28 et 60 du Règlement intérieur des CETC,

- Assisté par M..., interprète assermenté auprès des CETC,

Avons procédé à l'audition et recueilli la déposition de EAP Duch (អៀប ឌុច), dont les données d'identité sont les suivantes :

Nom : EAP Duch est né le ... septembre 1948, dans le village de Chrey Tnaot, commune de Tram Kak (ត្រាំកក់), district de Tram Kak, province de Takeo (តាកែវ). Il est de nationalité cambodgienne et exerce la profession d'agriculteur. Son père, nommé EAP Dauk (អៀប ប្រាក់)

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១ 1

ដាក់), est décédé. Sa mère, nommée CHHIM Heang (ឈឹម ហៀង), est décédée. Il est actuellement domicilié dans le village de Chrey Tnaot, commune de Tram Kak, district de Tram Kak, province de Takeo. Il est l'époux de EANG Yo (អៀង យ៉ា), qui est vivante et il a eu six enfants.

Casier judiciaire : Néant.

- Il a déclaré qu'il sait lire, écrire et comprendre la langue khmère.
- Il a déclaré qu'il ne sait ni lire ni écrire les langues étrangères.

La version originale de ce procès-verbal est donc rédigée en khmer.

- Nous l'avons informé que son audition serait enregistrée ou filmée.
- Il a affirmé n'avoir aucun lien de parenté avec la personne mise en examen ou avec les parties civiles.
- Il a prêté serment conformément à la règle 24 du Règlement intérieur des CETC.
- Nous l'avons informé de son droit de refuser de faire une déposition qui risquerait de l'incriminer, conformément à la règle 28 du Règlement intérieur des CETC,

Questions-réponses :

Q : Monsieur, je voudrais vous demander encore une fois comment vous appelez-vous ?

R : Moi, je m'appelle EAP Duch.

Q : Au moment de la chute de Phnom Penh (ភ្នំពេញ), où étiez-vous exactement, Monsieur ?

R : Avant et après la chute, je suis resté toujours au même endroit qui est appelé le district 105, région 13, zone Sud-Ouest.

Q : Est-ce que vous êtes resté dans ce district tout le temps, Monsieur ?

R : Il n'y a eu aucun changement, à ce niveau.

Q : À quel moment exactement est-ce que vous avez commencé à travailler à Kraing Ta Chan (ក្រាំងតាចាន់), Monsieur ?

R : Si vous voulez parler de mon rôle à Kraing Ta Chan, je n'en ai pas eu, mais il m'est arrivé d'aller inspecter là-bas.

Q : Est-ce que vous étiez une sorte de contrôleur, ou quoi, Monsieur ?

R : Ma fonction était celle de chef des jeunes et j'étais un collègue du comité de district du Parti. Et parallèlement, j'étais le chef des jeunes du district.

Q : Est-ce que c'était du district et de la région ?

R : D'après ce que j'ai compris, à l'échelon de la région, il y avait un chef des jeunes de la région. Moi, j'avais la responsabilité à l'échelon d'un district seulement. Mais, il y avait quelqu'un qui était au dessus de moi et qui était à l'échelon de la région.

[Note de marge: le chef des jeune de la région est mort à S-21]

Q : Dans le comité du district, il y avait qui exactement ?

R : Il y a eu beaucoup de changement au niveau des membres, à plusieurs reprises. Mon propre chef s'appelait SOM Choeun (សោម ជឿន).

Q : Il y avait qui d'autres encore ?

R : Ta Keav (គាវ) était le secrétaire du Parti de district et il y avait la camarade Khom (ខុម) qui était la fille de Ta Mok. Plus tard, Khom est devenue la femme de Ta Mut (MEAS Mut (ម៉ាស មុត)).

Q : Après Keav et Khom, qui est-ce qui était le responsable ?

R : Après l'année 1975, Khom est partie avec son mari à Kompong Som (កំពង់សោម) et c'était Ta Chim (ជឹម) qui lui a succédé pendant une courte durée. Ensuite, il a été remplacé par Ta Kit (គីត).

Q : Dans quel district ?

R : C'était dans le district de Tram Kak, tout simplement. Et plus tard, Ta San (សាន), qui était le beau-frère de Ta Mok, est venu diriger le district jusqu'à la chute.

Q : Saviez-vous en quelle année est-ce que Ta San est venu ?

R : C'était sans doute en 1977, mais je n'en suis pas sûr.

Q : Parmi ceux qui ont travaillé avec Ta San, il y avait qui d'autres encore ?

R : La structure dirigeante des Khmers rouges, au sommet de la hiérarchie, c'était ce qu'on appelait le Comité central et c'était divisé en trois niveaux, à savoir le Comité permanent, les membres titulaires et les membres suppléants. Dans le Comité central, il y avait plus de cent membres. À l'échelon de la zone, Ta Mok était le secrétaire et KANG Chap (កង ចាប់) était le sous-secrétaire.

Q : Qui est-ce qui était au dessus de Ta Mok ?

R : On arrive là à l'échelon du Comité central, où je ne comprends plus rien.

Q : Comment se fait-il que vous sachiez que Ta Mok était le secrétaire ?

R : C'était pendant les réunions d'instruction, etc., on nous en parlait, ce pourquoi je l'ai su.

Q : À part Ta Mok, qui d'autre il y avait ?

R : Il y a eu une histoire assez surprenante. En 1972, HOU Yuon (ហ៊ូ យួន) est arrivé jusqu'ici et est monté sur l'estrade.

Q : Qui est-ce qui avait en main la région ? La région 13 ?

R : Le secrétaire de la région 13 était Ta Som (តាសុំ). Il l'avait en main de 1970 jusqu'en 1976. Comme il était malade, il a été remplacé. Plus tard, c'était Ta Prak (តាប្រាក់), qui est venu de la région 25, qui lui a succédé.

Q : Est-ce que Ta Prak a contrôlé la région jusqu'en 1979 ?

R : Plus tard, j'ai entendu dire que Ta Prak a été arrêté, lui aussi. Et après tout cela, je ne sais plus rien.

Q : Est-ce que le comité du district vous a demandé d'aller inspecter la prison de Kraing Ta Chan, Monsieur ?

R : Mon travail n'était de l'ordre de la sécurité. Il s'agissait simplement d'une coopération. À l'époque, il y a eu un événement particulier. Un agent de sécurité de la prison de Kraing Ta Chan a violé la femme de NOP Nem (ណុប ណែម). De ce fait, on m'a demandé d'aller évaluer la situation là-bas, pour voir si cette histoire était réelle, ou pas. Ce moment précis devait se situer sans doute dans l'année 1976. Cette actrice de cinéma s'appelait KIM Nova (គីម ណូវ៉ា).

Q : À ce moment précis, quelles ont été les personnes que vous avez interrogées ?

R : Je suis allé pour essayer de comprendre sans que personne n'en sache rien.

Q : Dans ces conditions, qu'est-ce que vous avez fait pour connaître la vérité ?

R : Il fallait aller à cet endroit et rester sur place. On pouvait recueillir certains propos qui permettaient de tirer une conclusion. C'était très difficile parce que la victime est déjà décédée, mais il y avait une origine là dedans. En restant sur place, il y en avait qui pouvaient savoir et qui pouvait nous le faire comprendre, subrepticement.

Q : Comment se fait-il que vous puissiez savoir que KIM Nova a été tuée ?

R : Entre le moment où elle a été assassinée et le rapport révélant la vérité, il y avait sans doute un intervalle de deux à trois mois.

Q : Est-ce que vous avez vu un document spécifiant qu'elle a été assassinée ?

R : À l'époque, quelqu'un m'en a parlé.

Q : Qu'est-ce que vous avez vu exactement à ce moment-là ?

R : La hiérarchie m'a demandé d'aller enquêter pour voir si cela a vraiment eu lieu.

Q : Qui est-ce qui était cette hiérarchie, au juste ?

R : Je ne sais pas si cette hiérarchie était à l'échelon de la région, ou de la zone. Veuillez regarder le procès-verbal de M. EA Meng Try (អ៊ី ម៉េងត្រី), ce sera certain. C'est le n° 78.

Q : Est-ce que c'était la hiérarchie qui a donné l'ordre de la tuer ?

R : Les arrestations et les exécutions s'effectuaient toujours sur ordre de la hiérarchie, mais c'était les chefs de village et les chefs d'unité qui communiquaient les informations à la hiérarchie.

Q : Monsieur, quand vous êtes allé à Kraing Ta Chan, est-ce que vous avez vu les prisonniers ?

R : Oui, je les ai vus, mais je n'ai pas compté leur nombre. J'ai demandé l'autorisation au chef, qui s'appelait *Ta An* (អ៊ិន), de pouvoir aller visiter la prison. Je suis entré lorsqu'on a ouvert la porte et j'ai senti une mauvaise odeur. J'ai vu alors tous les prisonniers. J'ai ensuite demandé qu'on referme la porte. Je n'ai plus voulu continuer à regarder. De ce fait, je n'ai pas compté le nombre des prisonniers. Au sein de l'unité de Kraing Ta Chan, il y avait deux problèmes : le viol commis sur KIM Nova et la fabrication de l'alcool.

Q : Quand on a ouvert la prison pour vous faire voir, il y avait combien de prisonniers à peu près ?

R : Selon moi, il y avait environ trente à quarante prisonniers. Le lieu de détention est composé de deux bâtiments, en tout.

Q : De quel endroit sont venus tous ces prisonniers ? Pour quelle raison exactement est-ce qu'ils ont été détenus à cet endroit précis ?

R : La majorité d'entre eux étaient des gens déportés des villes, qui étaient appelés les gens du 17 avril. Et parmi eux, il y avait des anciens militaires et des gens de la base.

Q : Qui est-ce qui a donné l'ordre de détenir les gens du 17 avril ? Qui est-ce qui les a envoyés à cet endroit ?

R : Autant que je sache, en général, après le 17 avril, on a commencé à exécuter les gens. C'était les militaires qui ont tué les gens avant même qu'ils ne soient entrés dans la ville de Phnom Penh.

Q : Est-ce que les gens du 17 avril ont été arrêtés et envoyés à Kraing Ta Chan par des miliciens ?

R : Je ne sais pas quel était l'échelon de la hiérarchie qui a planifié cela. En arrivant à cet endroit, on a demandé aux gens de rédiger leur biographie. Et si la biographie mentionnait qu'ils étaient militaires, ils devaient disparaître.

Q : Cette biographie, elle est destinée à qui ?

R : Cette biographie, elle devait être conservée à la base, mais c'était la hiérarchie qui prenait la décision de limoger telle ou telle personne. La hiérarchie à laquelle je me réfère, elle était apparemment à l'échelon du pays tout entier. Ce qui voulait dire le Comité central.

Q : Est-ce qu'il vous est arrivé de voir des lettres qui sont issues de la hiérarchie et destinées aux communes et aux districts et qui donnaient l'ordre de rédiger des biographies et d'arrêter les anciens militaires ?

R : C'est vrai que pour ceux qui n'ont pas été sur place, ils doivent se poser des questions de cette façon. À cette époque-là, il ne devait pas y avoir de papier. Les ordres sont donnés pendant les réunions.

Q : Est-ce qu'il vous est arrivé de participer aux réunions avec la classe dirigeante, Monsieur ?

R : C'était une habitude des anciens Khmers rouges, c'est-à-dire que le travail devait être effectué selon la fonction de chacun. Dans une commune, celui qui était le plus haut placé était le secrétaire du Parti de la commune. Il en était de même à l'échelon du district. Aux réunions, seuls les secrétaires du Parti étaient convoqués.

Q : À l'époque, est-ce que le secrétaire du district de Tram Kak tenait des réunions avec ses subordonnés et faisaient des comptes rendus par la suite ?

R : Je n'ai jamais participé à des réunions au sujet de ce principe. Je n'ai jamais vu que son application, dans la pratique. Je n'ai jamais participé qu'aux sessions d'instruction.

Q : À l'époque, avec qui exactement avez-vous travaillé ?

R : J'ai travaillé avec *Ta Chim*.

Q : Est-ce que vous vous réunissiez avec *Ta Chim* ?

R : J'avais la charge d'impulser les jeunes à entrer dans l'armée. Je ne savais rien sur les réunions, mais je pouvais comprendre des choses.

Q : Comment se fait-il que vous puissiez savoir ?

R : Même les gens qui sont sortis des villes pouvaient savoir.

Q : Par qui avez-vous appris ces nouvelles ?

R : C'était justement la disparition des fonctionnaires haut placés qui ne pouvait pas être cachée.

Q : *Ta Mok*, quand il venait, est-ce qu'il a parlé de ces activités-là ?

R : Non. Il s'est contenté de faire des recommandations et d'effectuer des orientations politiques.

Q : Est-ce que vous avez déjà participé à des réunions avec *Ta Mok* ?

R : Oui, c'était des réunions spéciales en rapport avec l'anniversaire du Parti.

Q : Qu'est-ce qu'il a dit exactement ?

R : Il a dit de renforcer la révolution, de compter sur ses propres forces. Par contre, les subordonnés ne pouvaient pas y participer.

Q : C'était à quel endroit ?

R : Pendant la guerre, c'était dans un centre secret et après la guerre, c'était dans le bureau de la région 13. Le 23^{ème} anniversaire a été organisé à Phnom Trel (ភ្នំត្រែល), à côté de Tani (តានី).

Q : À part le renforcement de la révolution, est-ce qu'il a ordonné d'entreprendre d'autres actions ?

R : Il n'a jamais parlé d'autre chose, en dehors de la révolution et de la politique.

Q : Est-ce qu'il a déjà parlé des ennemis ?

R : Oui, il a demandé de surveiller et de suivre à la trace les activités des ennemis et les activités irrégulières.

Q : Lorsqu'il fallait exécuter ces ordres, quelle a été la réaction des échelons inférieurs ?

R : À ma connaissance, le congrès avait pour but de consolider la position et d'inculquer l'esprit. On nous éduquait pour que nous sachions qui était ce qu'on appelait les ennemis du KGB et de la CIA, et pour que nous sachions de quelle façon ils menaient leurs activités.

Q : Lorsque Ta Mok s'est exprimé de cette façon, est-ce que vous pensiez que vous deviez identifier les ennemis et les envoyer au centre de sécurité ? Qu'en avez-vous conclu ?

R : Pour ma part, après avoir vu la ligne politique des Khmers rouges, quel a été mon sentiment ? Le mot « CIA » désignait un agent secret de renseignement. Il en était de même pour le mot KGB. Je pense que des gens comme ça, il n'y en avait pas beaucoup. Cependant, ce que je ne comprenais pas, c'était que même les choses insignifiantes étaient considérées comme si elles avaient un rapport avec la CIA. Comme il y avait des dizaines et des centaines de personnes qui sont alors concernées, où les Américains auraient-ils pu trouver de l'argent pour payer le salaire de tout ce monde ? Normalement, les échelons inférieurs devaient exécuter les ordres de la hiérarchie. [Note de marge: Voir pages suivantes pour la continuation de cette réponse.]

Q : Monsieur, combien de temps avez-vous travaillé au comité du district ?

R : J'ai fait ce travail depuis le début jusqu'à la fin : de 1970 à 1979.

Q : Est-ce que vous avez travaillé avec San et Keav aussi ?

R : Oui, mais San, je ne le connaissais pas bien. Je n'étais intime qu'avec Keav.

Q : Est-ce que tout le monde savait au sujet de Kraing Ta Chan ?

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខ័ណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Mail PO Box 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Boîte postale 71, Phnom Penh Tél: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Original khmer : 00163489-00163500

R : Même moi, je n'en savais rien. Je n'ai su que lorsqu'on m'a ordonné d'aller étudier le cas de KIM Nova.

Q : En quelle année avez-vous entendu parler du centre de Kraing Ta Chan ?

R : C'était l'ancien centre de Khom. C'était une salle de cours pour les jeunes. Après que des prisonniers ont réussi à s'enfuir du centre de Ta Son et que des avions ont largué des bombes tout autour du centre, on a fini par utiliser Kraing Ta Chan, à la place. C'était vers 1974.

Q : Qui est-ce qui dirigeait et contrôlait le centre de Kraing Ta Chan ?

R : Le centre appartenait personnellement au district. Cependant, à quel échelon exactement étaient destinés les rapports, je n'en savais rien.

Q : À quel moment est-ce que vous êtes retourné à Kraing Ta Chan ?

R : Après cela, je suis retourné plusieurs fois, sans doute trois ou quatre mois plus tard, mais c'était pour une autre mission.

Q : Est-ce que vous y alliez tous les jours ?

R : Parfois, je suis resté avec eux pendant quatre à dix jours. J'ai logé sur place, carrément.

Q : Vous êtes donc resté assez longtemps ?

R : Non, ce n'était pas régulier.

Q : Quand vous étiez là-bas, est-ce qu'il vous est arrivé de voir des séances d'interrogatoire ?

R : J'ai même assisté aux interrogatoires. J'ai écouté les interrogatoires.

Q : Qui est-ce qui faisait les interrogatoires ?

R : C'était le chef, le chef adjoint et une autre personne qui est chargée de prendre des notes.

Q : Qui est-ce qui notait ?

R : Il y avait Chan (ហ៊ាន់) et Duch (ឌុច) qui rédigeaient à la main. Ensuite, on demandait à quelqu'un d'autre de dactylographier le tout. Je ne sais pas bien.

Q : De quelle façon interrogeaient-ils les gens ?

R : Ils interrogeaient en fonction des comptes-rendus qui ont été envoyés par les communes.

Q : Est-ce que vous avez vu ces comptes-rendus ?

R : Je ne les ai jamais lus, ni vus, mais j'ai entendu les gens interroger. Et je n'ai jamais entendu les prisonniers passer aux aveux. Et quand ils ne passaient pas aux aveux, ils étaient torturés.

Q : Qui est-ce qui leur infligeait les tortures ? Est-ce que c'était An, non ?

R : An, il ne torturait pas souvent. C'était son chef adjoint appelé *Ta Cheng* (ចេង) qui s'en occupait.

Q : Quel était le genre de torture ?

R : C'était des coups.

Q : Aussi bien sur les femmes que sur les hommes ?

R : Je n'ai pas assisté souvent.

Q : Combien de fois avez-vous assisté à des interrogatoires ? Combien de fois avez-vous vu infliger [de la torture] ?

R : Je ne m'en souviens pas. Lorsqu'il y avait des cas importants, j'y assistais. Cela est arrivé peut-être une ou deux fois seulement. Par exemple, lorsqu'il s'agissait du cas des militaires.

Q : Est-ce que les gens ont avoué ?

R : Ils les interrogeaient en utilisant des mots ordinaires, mais les gens refusaient. Après avoir été torturés, ils criaient pour dire qu'ils allaient dire la vérité, mais ils demandaient d'abord à manger du riz consistant à satiété. Plus tard, ils ont tous été arrêtés.

Q : Après les interrogatoires, qu'est-ce qu'ils faisaient des prisonniers ?

R : Je n'ai pas suivi à la trace la suite de l'opération. Cependant, en ce qui concernait le cas d'un militaire de grade de commandant, il a été exécuté. Concernant cet officier, je ne pensais pas qu'il allait être exécuté aussi vite.

Q : En dehors de ces deux cas, est-ce que vous avez assisté à d'autres interrogatoires ?

R : C'était très rare.

Q : Comment se fait-il que vous sachiez qu'il a été exécuté ? Est-ce que vous avez vu l'exécution de vos propres yeux ?

R : Je n'ai vu que des vêtements qui étaient entassés là. Et quand j'ai posé la question, on m'a dit qu'il a été tué.

Q : Quand vous étiez à Kraing Ta Chan, on ne vous a pas dit le nombre de personnes qui ont été exécutées ?

R : J'ai posé des questions aux jeunes qui étaient là et ils m'ont dit que la majorité des gens n'a pas été détenue très longtemps après le 17 avril.

Q : Monsieur, vous n'avez jamais vu des scènes d'exécution ?

R : Non, cela ne m'est jamais arrivé. Je me suis contenté d'assister aux interrogatoires.

Q : On a rapporté que plus de dix mille personnes ont été exécutées. C'est énorme. Dans ces conditions, cela voulait dire que des exécutions, il y en avait presque tous les jours, mais vous n'avez jamais entendu de bruit et vous n'avez jamais entendu dire qu'on exécutait des gens ?

R : Moi, je suis d'accord avec vous à propos du nombre de victimes qui était de l'ordre de dizaines de milliers. En effet, quand j'ai travaillé dans les villages, on m'a rapporté qu'il y avait des disparitions d'hommes dans tous les villages.

- Q : Si vous avez habité à Kraing Ta Chan, comment se fait-il que vous n'avez pas vu tout ça ?**
- R : Les témoins qui ont vu les exécutions, j'ai tendance à ne pas les croire. En effet, à part ceux qui travaillaient à l'intérieur, personne ne pouvait savoir, ni voir.**

Q : Pourquoi a-t-on retrouvé des fosses ?

R : Il n'y avait que ceux qu'on a libérés qui aient survécu.

Q : À quel endroit est-ce qu'on exécutait les gens si c'était comme vous le dites ?

R : À l'époque, la prison était entourée par deux clôtures. À l'intérieur, c'était un terrain carré de cent mètres sur cent et à l'extérieur, c'était un terrain carré de cinq cents mètres sur cinq cents qui est entouré par des fils de fer barbelés.

Q : Est-ce que les fosses se trouvaient entre les deux enceintes ?

R : Quand j'y suis allé avec le personnel du DC-Cam, je n'ai vu que des fosses. À l'extérieur de la clôture, il était interdit de s'installer tout autour. À l'exception des prisonniers et des agents de sécurité, personne n pouvait voir.

Q : Lorsqu'on a creusé les fosses, on a trouvé qu'il y avait plus de dix mille victimes, n'est-ce pas ?

R : Oui, on ne pouvait pas savoir avec exactitude, mais il y en avait beaucoup.

Q : Combien de survivants y a-t-il eu ?

R : Je n'en sais rien parce que j'étais déjà parti de cet endroit.

Q : Il y avait plus de dix mille cadavres dans les fosses, mais ils n'étaient pas des prisonniers de Kraing Ta Chan, n'est-ce pas ?

R : Je ne sais pas à quel endroit exactement les ossements ont été ramassés. C'est venu des communes au sein du district.

Q : Est-ce que les prisonniers étaient menottés ? Est-ce qu'ils recevaient l'ordre de travailler à l'extérieur ?

R : Il n'y avait pas de lieu consacré au travail de production. Il n'y en avait que dans le lieu de détention. Il y avait une ou deux personnes qui n'ont pas été exécutées, mais elles n'ont pas encore été autorisées à sortir. Quant aux autres, ils ne pouvaient pas sortir.

Q : Est-ce qu'il y avait beaucoup de personnel qui a travaillé dans cette prison ?

R : Selon ce dont je me souviens, il y avait des forces armées dont les effectifs étaient équivalents à une section (environ trente personnes) qui ont reçu l'ordre de monter la garde et de faire d'autres choses encore.

Q : Est-ce que vous connaissez des survivants ?

R : Il y avait *Ta Sim* (ស៊ីម). Je ne sais pas dans quel village il habite, mais c'est dans le district de Tram Kak.

Q : Il y a qui d'autres encore ?

R : Je ne me souviens pas de tous les noms, il peut y avoir Duch, comme mon propre nom.

Q : Qu'est-ce qu'elles faisaient exactement toutes ces forces armées ?

R : Elles montaient la garde à l'extérieur et à l'intérieur.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩៤១

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Mai PO Box 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Boîte postale 71, Phnom Penh Tel: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Original khmer : 00163489-00163500

Q : Est-ce que Ta Mok est déjà venu inspecter la prison ?

R : Non, je ne l'ai jamais vu. Je ne l'ai jamais vu venir, ne serait-ce qu'à l'échelon du district.

Q : Après que vous avez évalué, est-ce qu'on a demandé de faire des rapports ?

R : Après avoir évalué, il a fallu des mois avant de pouvoir conclure et avant d'aller voir le secrétaire du Parti de district, Ta Chim. C'était à lui que je devais rendre compte. Après que le rapport a été fait, on a convoqué Ta An pour qu'il passe à l'inspection. Ensuite, on lui a pardonné en raison des sacrifices qu'il a faits pour la révolution.

Q : De quel endroit est-il venu, ce Ta An ?

R : Il est venu de la frontière de la province de Kompong Speu (កំពង់ស្ពឺ). C'était de la commune de Cheang Torng (ជាងទ្រង់). D'après ce que je pense, il a dû disparaître et je ne sais pas s'il est mort, ou s'il est encore en vie.

Q : Est-ce qu'il vous est arrivé de voir des documents qui ont été laissés dans cette prison ?

R : Il n'y avait pas beaucoup de documents. Il n'y avait que des registres de noms.

Q : Est-ce que Ta An faisait des comptes rendus à Ta Chim ?

R : Il ne rapportait que lorsqu'il y avait des confessions.

Q : Est-ce que vous avez vu des confessions ?

R : Non. Et je ne sais pas où elles ont été conservées.

Q : Dans le district 108, est-ce qu'on a conservé des documents ?

R : Non, ou bien il y en avait certains, je n'en sais rien. Quant aux documents écrits, c'était rare que j'en aie vu.

Q : Quand les Vietnamiens sont entrés en 1979, où étiez-vous exactement, Monsieur ?

R : Je me suis enfui, comme tout le monde. En 1980, après le nouvel an khmer, je suis revenu à la maison.

Q : Est-ce que vous avez participé à l'exhumation des corps ?

R : Non. Je voudrais préciser qu'à l'époque des Khmers rouges, il n'y avait pas de police. Ils utilisaient les militaires à la fois comme une force de sécurité et comme une force de combat.

Q : Quand Ta Mok a donné l'ordre, est-ce que vous pensiez que c'était pour identifier les ennemis et puis les écraser ?

R : Oui, je l'ai compris ainsi, aussi.

Q : Est-ce que vous savez si S-21 (ស-២១) entretenait des relations avec Kraing Ta Chan ?

R : Je n'en sais rien. C'était en 2006 seulement que j'ai appris l'existence de S-21.

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា មានទីតាំងស្ថិតនៅ ផ្លូវជាតិលេខ៤ សង្កាត់ចោមចៅ ខណ្ឌដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ ប្រអប់សំបុត្រលេខ៧១

ទូរស័ព្ទលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤ ទូរសារលេខ +៨៥៥(០)២៣ ២១៨៩១៤

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia, National Road 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Mail PO Box 71, Phnom Penh Tél: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, Route nationale 4, Chaom Chau, Dangkao, Phnom Penh

Boîte postale 71, Phnom Penh Tél: +855(0)23 218914 Fax: +855(0)23 218941.

Original khmer : 00163489-00163500

- Une copie du procès-verbal a été remise au témoin le vingt-quatre octobre deux mille sept, à douze heures.
- Lecture du procès-verbal lui a été donnée, et le témoin n'a formulé aucune objection ; il y a opposé sa signature ou son empreinte digitale (pouce droit).
- Fin de l'audition : le trente octobre deux mille sept, à treize heures et huit minutes

Témoin	Interprète	Enquêteur
(Signature) ou [Empreinte digitale]	(Signature)	(Signature)
EAP Duch		